

<b>Dépôt des demandes de majoration du barème :</b> - RQTH ou situations médicales graves - rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe et parent isolé - enfant né ou à naître entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 août 2018	<b>Vendredi 9 mars 2018</b>
<b>Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) :</b> - postes spécifiques - examen des demandes de rapprochement de conjoint - temps partiels	<b>Mardi 27 mars 2018</b>
<b>Saisie des vœux par internet</b> Ouverture du serveur SIAM.	du vendredi 16 mars 2018 12h au mardi 3 avril 2018 12h
<u><b>Envoi du 1<sup>er</sup> accusé de réception via i-prof :</b></u>  Cet accusé de réception est destiné uniquement à la vérification des vœux.	du jeudi 5 avril 2018 au mercredi 11 avril 2018
<b>Contestations éventuelles sur l'accusé de réception</b>	du jeudi 5 avril 2018 au jeudi 12 avril 2018
<b>Groupe de travail :</b> - validation des barèmes et des vœux - examen des bonifications au titre de la RQTH, des situations médicales ou sociales graves	<b>Mardi 15 mai 2018</b>
<u><b>Envoi du 2<sup>d</sup> accusé de réception via i-prof :</b></u>  Cet accusé de réception tient compte des points et bonifications de barème attribués après le groupe de travail du 15 mai 2018.	à partir du mercredi 16 mai 2018
<b>Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) :</b> Phase principale du mouvement	<b>Mardi 5 juin 2018</b>
<b>Groupe de travail :</b> Phase d'ajustement du mouvement	<b>Mardi 26 juin 2018</b>